

nous ayons eu l'occasion d'étudier l'organisation des travaux de dragage et de voir quelles améliorations peuvent avoir lieu, mais je tiendrai bon compte de la requête de l'honorable député.

M. SINCLAIR: Je suis très reconnaissant envers l'honorable ministre pour les renseignements que j'ai tirés du rapport qu'il m'a remis. Il s'imaginait sans doute ce que je ferais de ces documents qui appartiennent au public. Je constate que l'accusation suivante a été portée contre cet homme:

Canso, 6 novembre 1911.

A l'honorable L. P. Pelletier, M.P.,

Ministre des Postes.

Je demande par la présente lettre l'emploi de concierge du bureau de poste de Canso (N.-E.), présentement détenu par Roderick Sutherland. M. Sutherland a été un politicien libéral remuant et il a travaillé pour le candidat libéral à la dernière élection, ainsi qu'aux élections précédentes. J'ai l'honneur de demander respectueusement sa destitution.

Recevez mes salutations empressées.

GEORGE A. PYCHE.

Charles Lohnes, président

De l'association libérale-conservatrice.

J. J. McKenzie, secrétaire.

A l'honorable L. P. Pelletier, M.P.,

Ministre des Postes, Ottawa,

Monsieur,—J'ai l'honneur de recommander la personne ci-dessus nommée, George A. Pyche, comme capable de remplir l'emploi de concierge du bureau de poste de Canso (N.-E.).

G. A. R. ROWLINGS,

Candidat libéral-conservateur dans la circonscription de Guysborough.

Je désire aussi lire une lettre datée du 8 novembre 1911, venant de Sydney, (N.E) et écrite par M. Rowlings:

A l'honorable L. P. Pelletier, M.P.,

Ministre des Postes, Ottawa,

Cher monsieur,—Ci-inclus la déclaration de M. Pyche au sujet de M. Roderick Sutherland qui détient l'emploi de concierge du bureau de poste de Canso (N.-E.). Vous remarquerez que cette déclaration est appuyée par les directeurs de l'association conservatrice de Canso. Je dois dire que M. Pyche est une personne digne de confiance et qu'on peut ajouter foi à sa déclaration au sujet de Sutherland.

Recevez mes salutations empressées.

G. A. R. ROWLINGS,

Candidat libéral-conservateur dans le comté de Guysborough à l'élection de septembre 1911.

Je désire d'abord faire observer aussi, que celui qui porte plainte contre M. Sutherland est celui qui demande à le remplacer. Ni M. Rowlings, ni M. Holmes ne se plaignent, bien qu'ils aient visé la plainte portée par M. Pyche. La première chose que M. Pyche écrit, c'est qu'il demande à être nommé à l'emploi de concierge du bureau de poste de Canso. Il

fait cela avant de rien dire de la conduite de M. Sutherland. Il a évidemment jugé nécessaire de se débarrasser de M. Sutherland de quelque manière avant d'entrer lui-même au bureau de poste et il l'accuse d'être un politicien remuant.

Je prétends que la preuve est très faible, j'avais compris que le ministre disait qu'il exigeait un certificat quelconque, soit du candidat malheureux, soit du candidat élu, mais dans le présent cas, cette preuve manque. Nous n'avons même pas le certificat de M. Rowlings, qui était le candidat malheureux. Il parle de Pyche comme d'un homme digne de confiance, mais il n'ose pas dire lui-même que M. Sutherland est coupable d'aucune faute.

Je soutiens que cette preuve est trop faible pour qu'un ministre puisse l'accepter sans qu'une enquête ait lieu.

Se basant sur la déclaration de celui qui sollicitait l'emploi, le ministre a accordé à ce gardien et à sa famille cinq jours pour quitter leur domicile au bureau de poste, au commencement de l'hiver. Il a jeté cet homme et sa famille sur le pavé sans même demander à M. Pyche de quels actes il était coupable. Aucune enquête n'a eu lieu. On aurait dû, au moins, lui dire de quelle faute il était accusé. Il est très facile de déclarer vaguement que cet individu était un politicien remuant, mais le ministre aurait certainement dû exiger quelque chose de plus.

Je me demande si Pyche, ou qui que ce soit, aurait pu signaler une faute commise par Sutherland.

Je connais très bien M. Sutherland. Je sais qu'il est tranquille, inoffensif. Je sais qu'il a voté pour moi, mais je serais surpris que Pyche, ou n'importe qui, pût prouver qu'il s'est rendu coupable d'une faute quelconque.

Le ministre dit que nous avons fait des progrès depuis 1896. Je ne le crois pas. Voici le meilleur raisonnement de mon honorable ami: Vous avez mal agi en 1896 et nous agissons mal maintenant. Cela a été son unique raisonnement depuis que nous avons commencé à discuter cette question. Je lui ai déjà fait observer que nous attendions quelque chose de mieux après quatorze années de promesses de la part du chef du Gouvernement. Sa première apparition dans la vie publique, son premier discours devant la Chambre ont eu pour objet la réforme du service civil, et il a prononcé un discours où il exprimait des idées larges et généreuses.

A n'en pas douter, cette attitude du premier ministre a beaucoup contribué à faire croire aux fonctionnaires qu'ils étaient plus libres qu'auparavant, car il a dit dans cette circonstance—j'ai déjà cité ses paroles à la Chambre—que non seulement il permettrait à un employé public de voter contre le Gouvernement, mais qu'il lui permet-